

Date de mise en ligne : 28/02/2023

Auteur : Mme le Maire de Romagné, Cécile PARLOT

Conseil municipal du 24/02/2023

Conseillers :

En exercice : 19

Présents : 10

Votants : 18 (8 pouvoirs)

- **2023/02-060 - Assistance à maîtrise d'ouvrage pour le marché de renouvellement des contrats d'assurance de la commune**
⇒ Le Conseil municipal retient l'offre du BET Consult Assur au montant de 1750 € HT afin d'assister la commune de Romagné lors du marché de renouvellement de ses contrats d'assurance ; approbation à l'unanimité par 18 voix, dont 8 pouvoirs.
- **2023/02-061 - Protection sociale des agents - Risque prévoyance – Modalités de participation de la commune de Romagné**
⇒ Le Conseil municipal approuve la procédure de la convention de participation mise en œuvre par le CDG35 et acte un montant de participation à hauteur de 15 € bruts par agent et par mois ; approbation à l'unanimité par 18 voix, dont 8 pouvoirs.
- **2023/02-062 - Modification statutaire du Syndicat D'Énergie d'Ille-et-Vilaine (SDE35) – Avis du Conseil municipal**
⇒ Le Conseil municipal approuve la modification statutaire proposée par le SDE35 à l'unanimité par 18 voix pour, dont 8 pouvoirs.
- **2023/02-063 - Séisme en Turquie et en Syrie- Demande de subvention du Groupe de Secours Catastrophe Français (GSCF)- Sapeurs-pompiers humanitaires**
⇒ Le Conseil municipal refuse, à l'unanimité par 18 voix dont 8 pouvoirs, d'octroi d'une subvention au GSCF, suite au séisme en Turquie, maintien de la volonté de resserrement des crédits vu le contexte budgétaire contraint.
- **2023/02-064 - Tarifs 2023 – Salle de l'Atrium**
⇒ Le Conseil municipal approuve à l'unanimité, par 18 voix pour, dont 8 pouvoirs, le complément voté sur la grille tarifaire de l'Atrium : ajout de la mention « et jours fériés » au tarif WE.

- **2023/02-065 - ESCALE – Montant de l’adhésion pour les partenaires**
⇒ Le Conseil municipal approuve à l’unanimité, par 18 voix pour, dont 8 pouvoirs, la création d’un tarif « adhésion partenaires » à l’ESCALE, au montant de 30 € pour 3 adhérents adultes.
- **2023/02-066 - Ecoles publiques de Fougères – participations de Romagné aux frais de fonctionnement des enfants romagnéens scolarisés dans ces établissements**
⇒ Le Conseil municipal fixe, à l’unanimité par 18 voix pour, dont 8 pouvoirs, de verser à la Ville de Fougères, la participation aux charges de fonctionnement de ses écoles publiques, pour deux élèves romagnéens en élémentaire et un élève romagnéen en maternelle, à la somme de $401.66 \text{ €} \times 2 + 869.74 \text{ €} \times 1 = 1673.06 \text{ €}$ pour l’année scolaire 2022/2023.
- **2023/02-067 - Ecole privée extérieure – participation de Romagné aux frais de fonctionnement des enfants romagnéens scolarisés à Saint Sauveur des Landes**
⇒ Le Conseil municipal refuse, à l’unanimité par 18 voix pour, dont 8 pouvoirs, de participer aux charges de fonctionnement pour les enfants de Romagné scolarisés à l’école privée de Saint-Sauveur-des-Landes.
- **2023/02-068 - Ecole Diwan – participations de Romagné**
⇒ Le Conseil municipal approuve, à l’unanimité par 18 voix pour, dont 8 pouvoirs, le versement d’une participation d’un montant de 1087.17 € à l’école Diwan de Fougères pour un enfant de Romagné scolarisé en maternelle et de 408.23 € pour un enfant de Romagné scolarisé en élémentaire au titre de l’année scolaire 2022/2023
- **2023/02-069 - ESCALE - Convention avec la ludothèque de Fougères**
⇒ Le Conseil municipal approuve, à l’unanimité par 18 voix pour, dont 8 pouvoirs, la signature d’une convention avec la ludothèque visant à l’emprunt de jeux de société pour l’ESCALE, au montant de 73 € pour un an.
- **2023/02-070 - ESCALE – Approbation du règlement de l’équipement**
⇒ Le Conseil municipal approuve, à l’unanimité par 18 voix pour, dont 8 pouvoirs, le règlement de l’ESCALE, à l’unanimité par 18 voix pour, dont 8 pouvoirs.

Fait à Romagné le 28/02/2023

Le Maire, Cécile PARLOT

